

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Séance ordinaire 6 juin 2022

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue au 66, chemin Auckland, en présence du public, le 6 juin 2022 à 19h00, présidée par monsieur le maire, André Perron et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers, Marc Bégin, Yves Bond, Denys Gosselin, Lee Brazel, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

La directrice générale, Sarah Lévesque et la greffière et directrice générale adjointe, Hélène Dumais, sont aussi présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à **19h00**.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-06-01

Il est proposé par **Pierre Blouin** d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

11.1 Tir de chevaux

11.2 Coopérative de développement régional du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MAI 2022

2022-06-02

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU que les procès-verbaux du 2, 16 et 24 mai 2022, ayant été distribués à l'avance, soient considérés comme lus

ET apporter les corrections suivantes au procès-verbal du 2 mai 2022 :

6.1 Le conseiller Yves Bond a participé à l'atelier de travail du 11 mai ainsi que le 13 mai pour le comité RH.

7.4.2 le titre du point est à changer

8.2 Corriger la conseillère pour le conseiller.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de question du public.

19h04 arrivée du conseiller **Yves Bond**

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 Herbe à poux - Mobilisation

2022-06-03

CONSIDÉRANT QU'une personne sur cinq souffre d'allergies au pollen et plus de la moitié sont liés à l'herbe à poux;

CONSIDÉRANT QUE l'herbe à poux continue de progresser et plusieurs experts jugent que les changements climatiques y sont associés;

CONSIDÉRANT QUE l'effort collectif de la campagne provinciale d'arrachage d'herbe à poux pour réduire les impacts néfastes de cette plante porte fruit;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de soutenir la campagne provinciale d'arrachage d'herbe à poux via les médias sociaux pour sensibiliser et mobiliser les citoyens aux effets néfastes de cette plante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉⁱ

5.2 Société SLA - Mois de la Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA)

2022-06-04

CONSIDÉRANT QUE les personnes atteintes de la sclérose latérale amyotrophique (SLA) ont une espérance de vie de 2 à 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Société de la SLA du Québec est le seul organisme dans la province dont la mission est d'offrir des services de soutien et de référencement aux personnes atteintes de la SLA et à leurs proches;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de soutenir la campagne de sensibilisation via les médias sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉⁱⁱ

5.3 Centre des femmes La Passerelle - Adhésion 2022-2023

2022-06-05

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU d'adhérer au Centre des femmes La Passerelle pour 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉⁱⁱⁱ

5.4 Fondation québécoise du cancer - Campagne 2022

Le conseil ne donne pas suite à cette demande

5.5 Journée des finissants 17 juin - Célébrons nos finissants

2022-06-06

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire passe par la valorisation des études;

CONSIDÉRANT QUE les finissants ont dû persévérer pour obtenir leur diplôme pendant la pandémie;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de participer à la Journée des finissants du 17 juin en marquant notre fierté pour la réussite des finissants via les médias sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{iv}

5.6 Le Défi Vélo Mag dans les Cantons-de-l'Est - Autorisation de passage

2022-06-07

CONSIDÉRANT QUE la vitrine que constitue le Défi Vélo Mag;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'autoriser le passage des cyclistes sur les chemins indiqués par Vélo Québec Événements;

ET de remplir le formulaire pour identifier les services d'urgence, les travaux routiers prévus ainsi que les installations sanitaires disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Violence conjugale - Milieu de travail allié

2022-06-08

CONSIDÉRANT QUE les milieux de travail ont un rôle essentiel à jouer pour créer un milieu de travail sécuritaire et soutenant pour les personnes victimes de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE depuis octobre 2021, la Loi sur la santé et la sécurité au travail prévoit une obligation des employeurs à assurer la protection des travailleuses et travailleurs exposé.e.s à une situation de violence conjugale sur le lieu du travail;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU d'adhérer au projet "Milieux de travail alliés contre la violence conjugale";

ET de former les employés à la problématique de la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1 Représentations politiques et présences aux comités

Le maire, André Perron, énumère les différents dossiers actifs dans la municipalité. Il a participé au conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François. Les sujets suivants ont été abordés :

- Téléphonie Cloud
- Budget de la MRC
- Mesureurs sont embauchés
- Le directeur adjoint du CLD, Rémi Vachon, est embauché
- Sébastien Descoteaux est embauché

Le conseiller, Marc Bégin, a participé à la distribution d'arbres le 21 mai.

Le conseiller, Yves Bond, a participé à 3 réunions pour le camping et une réunion avec le directeur de voirie.

Le conseiller, Denys Gosselin, a participé à la distribution d'arbres et à la recherche des propriétaires reliés au puit de St-Mathias.

Le conseiller, Lee Brazel, a complété son cours sur l'éthique et la déontologie, le 19 mai à une réunion avec le directeur incendie et le 28 mai à l'entrevue pour un employé de voirie.

La conseillère, Marie-Michèle Turgeon, a participé au conseil d'établissement le 10 mai et à la distribution d'arbres le 21 mai.

Le conseiller, Pierre Blouin, a participé à la distribution d'arbres le 21 mai.

6.1.1 Rapport du maire

2022-06-09

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.2.2 du code municipal du Québec, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU d'adopter le rapport du maire et de le publier dans l'édition du bulletin municipal L'Envol de juin;

ET de détailler les projets des différentes affectations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{vi}

2022-06-10

6.1.2 Séance du conseil d'octobre - Changement de date

CONSIDÉRANT QUE les élections provinciales se déroulent le 3 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances du conseil adopté le 15 novembre 2021 comporte une séance de conseil le 3 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal* permet au Conseil de décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU de déplacer la séance du conseil au mardi 4 octobre;

ET de publier un avis public pour en informer la population selon l'article 148.0.1 du *Code municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Correspondance MAMH

La directrice générale présente au conseil les documents reçus par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

6.3 Correspondance MRC du HSF

La directrice générale présente au conseil les documents reçus de la MRC du HSF.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7.1 Administration

La directrice générale commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 31 mai 2022 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

7.1.1 Analyse des tâches et rédaction de description des tâches - Offre de service

2022-06-11

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2022 sont de 130 \$ à 185 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur pour un montant maximal de 6 000 \$ incluant les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, d'en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{vii}

2022-06-12

7.1.2 Réunion de chantier – Présence des élus à proscrire

CONSIDÉRANT l'avis juridique reçu mentionnant que la présence des élus lors d'une réunion de chantier est considérée comme de l'ingérence;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU d'annuler la résolution 2022-05-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.3 Chemin Marquis – Signature du contrat de vente

Le conseiller Pierre Blouin se retire de la discussion.

Demande de huis clos pour discuter de ce point.

Ce point est reporté au prochain conseil.

7.2 Sécurité publique

7.2.1 Rapport service incendie

Huit sorties ont eu lieu pour le mois de mai 2022 dont 2 à Newport et une à Martinville.

7.2.2 Pair aidant - Formation

2022-06-13

CONSIDÉRANT QUE les pompiers volontaires peuvent éprouver des difficultés suite aux interventions difficiles;

CONSIDÉRANT QUE les collègues formés peuvent s'entraider lors des interventions difficiles;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU d'inscrire les pompiers à la formation en gestion personnelle des risques psychotraumatiques au coût de 1 034 \$ par Formation Loignon;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{viii}

2022-06-14

7.2.3 Équipement incendie désuet- Don

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie de Saint-Isidore/Saint-Malo possède de l'équipement qui n'est plus conforme selon les normes en vigueur au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements peuvent encore servir dans d'autres juridictions et être récupérés;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de mandater le directeur incendie à remettre en don, à Dessercom, les équipements qui ne répondent plus aux normes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{ix}

7.3 Voirie

La directrice générale Sarah Lévesque fait un résumé des différents travaux de voirie effectués au cours du dernier mois.

7.3.1 Service professionnel pour le contrôle de la qualité des matériaux - Demande de prix

2022-06-15

Service professionnel pour le contrôle de la qualité des matériaux - Demande de prix

Fournisseur	Prix
ENGLOBE	8 248,31 \$
SOLMATECH	9 824,38 \$

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de mandater ENGLOBE au coût de 8 248.31 \$ pour le contrôle de la qualité des matériaux pour le projet de remplacement du ponceau de Saint-Mathias;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^x

7.3.2 Enviro Solutions Canada- Surcharge de carburant

2022-06-16

CONSIDÉRANT l'augmentation constante du carburant;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'accepter la surcharge de carburant remise par Enviro Solutions pour l'épandage d'abat poussière en 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3.3 PAVL-Volet entretien - Signature convention d'aide financière

2022-06-17

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU d'autoriser le maire, André Perron, et la directrice générale, Sarah Lévesque, à signer la convention d'aide financière du PAVL-Volet entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{xi}

7.4 Environnement

7.4.1 Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) - Renouvellement

2022-06-18

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) au coût de 50 \$;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, d'en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{xii}

7.4.2 Eau potable - Échantillonnage 2022 pour détecter la présence de plomb

Point d'information

7.4.3 Renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout du tronçon ouest de la rue Principale - Octroi du contrat

2022-06-19

Résultats d'appel d'offres 2022 du renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout du tronçon ouest de la rue Principale
Ouverture des soumissions

24 mai 2022 11 h

En présence de Sarah Lévesque, directrice générale et d'Hélène Dumais, directrice générale adjointe
et des représentants de TGC, Monsieur Jean-Pierre Courtemanche et Eurovia, Monsieur André Laperle

Soumissionnaires	Prix taxes incluses
TGC	2 045 809,21 \$
Eurovia Québec Construction	2 105 330,77 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont jugées conformes par Alan Harrer ing.;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de TGC au coût de 2 045 8909.21 \$ pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout du tronçon ouest de la rue Principale;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, d'en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{xiii}

7.5 Loisirs

7.5.1 Bibliothèque - Statistiques

Point d'information.

7.5.2 Salle des Loisirs - Suivi de dossier

2022-06-20

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels – Architecture reçue de la FQM pour la construction d'un nouveau bâtiment communautaire/salle des Loisirs;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de services professionnels- Architecture au coût estimé de 154 000 \$;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, de signer l'entente de service;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, d'en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{xiv}

7.5.3 Camping- Internet

Point d'information.

7.5.4 Camping - Investissement roulottes

2022-06-21

CONSIDÉRANT QU'il y a la possibilité d'ajouter 3 terrains pour des roulottes;

CONSIDÉRANT QUE les services d'égout sont à proximité de ces terrains;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts est de 5 500\$;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'ajouter à la programmation d'automne 2022 du directeur de voirie les travaux nécessaires pour la préparation de 3 nouveaux terrains pour des roulottes;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, d'en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{xv}

7.5.5 Ligue des petits bonshommes - Achat d'équipement

2022-06-22

CONSIDÉRANT QUE plusieurs pièces d'équipement sont abîmées;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de remplacer les chandails, casques et autres équipement pour un total de 1 000 \$ pour les 3 groupes;

ET de mandater le comité de bénévoles pour la recherche de commanditaires;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, d'en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5.6 Terrain de chasse de St-Mathias - Contrat de location

2022-06-23

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU d'autoriser le maire, André Perron, et la directrice générale, Sarah Lévesque, à signer le contrat pour la location du terrain de chasse de St-Mathias.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENT

8.1 Adoption du règlement 2022-156 modifiant le règlement 2019-127 concernant le développement économique

2022-06-24

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton doit mettre à jour son règlement concernant le développement économique, établissant un de crédit de taxes visant à inciter les entreprises à s'établir sur le territoire de la municipalité ou à y agrandir ou moderniser leurs installations, à favoriser la construction de nouvelles résidences, et ce, en vue de stimuler l'activité économique et d'augmenter la richesse foncière;

CONSIDÉRANT QU' vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les Compétences municipales, "[Programme d'aide aux entreprises] Toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes aux personnes visées à l'article 92.2 et à l'égard des immeubles visés à celui-ci."

CONSIDÉRANT QU' en vertu des articles 85.2 et suivant de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, la municipalité peut, par règlement, adopter un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur qu'elle délimite, à l'intérieur de toute zone identifiée dans le règlement de zonage, dans lequel la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans et dont la superficie est composée pour moins de 25% de terrains non bâtis.

CONSIDÉRANT QUE dans les zones urbaines M-1, M-8 et M-7 la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans et la superficie est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis.

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 445 du code municipal, la directrice générale adjointe **Hélène Dumais** a présenté le règlement 2022-156, lors

de la séance de conseil du 2 mai 2022, afin d'y inclure les modifications concernant les changements de zones lors de l'adoption du règlement 2019-127 et que des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition des conseillers et du public;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance du 2 mai 2022 par le conseiller **Yves Bond**;

En conséquence, il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU que le présent règlement portant le numéro **2022-156** et intitulé " Règlement modifiant le règlement 2019-127 concernant le développement économique" soit et est adopté et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Entreprises commerciales ou industrielles

La municipalité accorde une aide sous forme de crédit de taxes aux personnes visées à l'article 92.2 (LCM) et à l'égard des immeubles visés à celui-ci :

Seules sont admissibles au crédit de taxes prévu au premier alinéa, les personnes qui exploitent dans un but lucratif une entreprise du secteur privé et les coopératives qui sont le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble compris dans une unité d'évaluation répertoriée sous l'une ou l'autre des rubriques suivantes prévues par le *Manuel d'évaluation foncière du Québec* auquel renvoie le règlement pris en vertu du paragraphe 1° de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1):

- 1° « 2-3 --- INDUSTRIES MANUFACTURIERES »
- 2° « 41 -- Chemin de fer et métro »;
- 3° « 42 -- Transport par véhicule automobile (infrastructure) », sauf « 4291 Transport par taxi » et « 4292 Service d'ambulance »;
- 4° « 43 -- Transport par avion (infrastructure) »;
- 5° « 44 -- Transport maritime (infrastructure) »;
- 6° « 47 -- Communication, centre et réseau »;
- 7° « 6348 Service de nettoyage de l'environnement »;
- 8° « 6391 Service de recherche, de développement et d'essais »;
- 9° « 6392 Service de consultation en administration et en affaires »;
- 10° « 6592 Service de génie »;
- 11° « 6593 Service éducationnel et de recherche scientifique »;
- 12° « 6831 École de métiers (non intégrée à une polyvalente) »;
- 13° « 6838 Formation en informatique »;
- 14° « 71 -- Exposition d'objets culturels »;
- 15° « 751- Centre touristique ».

L'aide sous forme de crédit de taxes foncières est équivalente à 100% de la taxe foncière sur la valeur ajoutée pour les premières années où la valeur ajoutée est inscrite au rôle d'évaluation selon le tableau suivant :

Valeur ajoutée	Période
----------------	---------

Jusqu'à 500 000 \$	2 ans
De 500 000\$ à 1 000 000 \$	3 ans
Plus de 1 000 000 \$	5 ans

Le crédit de taxes a pour effet de compenser en tout ou en partie l'augmentation du montant payable à l'égard de l'immeuble, pour les taxes foncières, les modes de tarification et le droit de mutation immobilière, lorsque cette augmentation résulte:

- 1° de travaux de construction ou de modification sur l'immeuble;
- 2° de l'occupation de l'immeuble;
- 3° du démarrage d'une nouvelle entreprise;
- 4° de la relocalisation, dans l'immeuble, d'une entreprise déjà présente sur le territoire de la municipalité.

Cette subvention de taxes foncières, sur la valeur ajoutée, sera remboursée au début du mois d'octobre de chaque année, pour les propriétaires d'immeubles qui ont droit à cette subvention et qui auront payé leurs taxes tel que spécifié sur leur compte de taxes.

ARTICLE 3

Construction et rénovation résidentielle dans les zones M-1, M-8 et M-7

Lors d'une construction ou rénovation résidentielle dans les zones M-1, M-8 et M-7, telles qu'identifiées au plan d'urbanisme, d'une valeur minimale de 25 000\$, la municipalité accorde une subvention de taxes foncières calculée sur la valeur ajoutée apparaissant au rôle d'évaluation.

La subvention de taxes foncières est établie pour les premières années où l'immeuble est inscrit au rôle et est répartie comme suit :

Valeur ajoutée	Taux de la taxe foncière
25 000 \$ (minimum) à 49 999,99 \$	1 ^{ère} année 75%
	2 ^{ème} année 50%
	3 ^{ème} année 25%
Valeur ajoutée	Taux de la taxe foncière
50 000 \$ et plus	1 ^{ère} année 100%
	2 ^{ème} année 75%
	3 ^{ème} année 50%

Cette subvention de taxes foncières, sur la valeur ajoutée, sera remboursée au début du mois d'octobre de chaque année, pour les propriétaires d'immeubles qui ont droit à cette dite subvention et qui auront payé leurs taxes tel que spécifié sur leur compte de taxes.

ARTICLE 4

Toutes subventions de taxes foncières sur la valeur ajoutée, prévues au présent règlement, s'appliquent seulement qu'à la taxe foncière générale et toutes les autres taxes de service comme l'aqueduc, l'égout, la cueillette des ordures et taxes spéciales sont perçues comme d'habitude.

ARTICLE 5

Le présent règlement annule et remplace tout règlement sur le même objet.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.^{xvi}

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2022-06-25

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 22 245,37 \$ en référence aux chèques nos 202200298 à 202200367 et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2021-149 sont de 37 510.14 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 31 117.55 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE DU MOIS DE MAI 2022

2022-06-26

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de classer la correspondance du mois de mai 2022 selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DIVERS

11.1 Tir de chevaux

2022-06-27

CONSIDÉRANT QUE la demande est faite à 4 semaines d'avis;

CONSIDÉRANT QUE le court délai ne donne pas le temps d'organiser un événement d'une telle ampleur;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de ne pas donner suite à cette demande considérant le court délai pour organiser un tel événement;

ET d'inviter le comité de tir de chevaux à présenter une demande tôt au printemps 2023 pour une préparation adéquate des bénévoles et des commanditaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Coopérative de développement régional du Québec – Offre de service

2022-06-28

Le conseiller Pierre Blouin se retire de la discussion.

CONSIDÉRANT QUE la survie du dépanneur permet de contrer un désert alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE la reprise d'une entreprise de coopération comporte une multitude d'enjeux;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de constituer un comité provisoire pour la constitution d'une coopérative de solidarité sociale ayant pour objectif l'acquisition d'un dépanneur offrant de la nourriture et du gaz;

ET de composer ce comité provisoire du maire, André Perron, du conseiller, Yves Bond, et du citoyen, François Turgeon;

ET de mandater la Coopérative de développement du Québec pour un accompagnement au coût de 900 \$ plus les taxes applicables;

ET de remplir les conditions pour être admissible à la subvention de soutien au démarrage de coopératives du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) administrée par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM);

ET d'autoriser les membres du comité provisoire à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{xvii}

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Aucune question du public dans la salle.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-06-29

Il est proposé par *Pierre Blouin*

De clore la présente séance à **21h49** l'ordre du jour étant épuisé.

Je, André Perron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Perron, maire

Hélène Dumais, greffière et directrice générale adjointe

ⁱ 2022-06-07 Information remise à l'agente de comm.

ⁱⁱ 2022-06-07 Information remise à l'agente de comm.

ⁱⁱⁱ 2022-06-07 Adhésion gratuite envoyée

^{iv} 2022-06-07 Information remise à l'agente de comm.

^v 2022-06-08 Courriel de la résolution et de l'annuaire d'urgence 2022

^{vi} 2022-06-07 Rapport affiché aux 2 endroits déterminés par le Conseil et sur le site internet.

^{vii} 2022-06-08 Courriel de la résolution à la FQM

^{viii} 2022-06-08 Information envoyée DG St-Malo pour approbation par son conseil.

^{ix} 2022-06-08 Information envoyée DG St-Malo pour approbation par son conseil.

^x 2022-06-08 Courriel de la résolution aux fournisseurs

^{xi} 2022-06-08 Courriel de la résolution au MTQ

^{xii} 2022-06-08 Émission du chèque pour le prochain conseil

^{xiii} 2022-06-08 Courriel de la résolution aux soumissionnaires

^{xiv} 2022-06-08 Courriel de la résolution à la FQM

^{xv} 2022-06-08 Directeur de voirie informé des travaux à effectuer

^{xvi} 2022-06-07 Avis d'adoption publiée aux 2 endroits déterminés par le Conseil et sur le site internet.

^{xvii} 2022-06-08 Courriel de la résolution à Coopérative de développement régional du Québec.